

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

TRENTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1<sup>re</sup>  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

(Séance d'ouverture)

Mardi 21 septembre 1976,  
à 15 h 25

NEW YORK

**SOMMAIRE**

	<i>Pages</i>
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session par le chef de la délégation luxembourgeoise .....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	1
Allocution de M. Gaston Thorn, président provisoire, chef de la délégation luxembourgeoise .....	1
Hommage à la mémoire de Mao Tsétoung, président du Comité central du Parti communiste chinois .....	3
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la trente et unième session de l'Assemblée générale : a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	4
Point 100 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions .....	4
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président .....	4
Allocution de M. Hamilton Shirley Amerasinghe, président de la trente et unième session de l'Assemblée générale .....	5
Point 26 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies .....	9

*Président provisoire* : M. Gaston THORN  
(Luxembourg).

*Président* : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE  
(Sri Lanka).

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de la session par le chef de la délégation luxembourgeoise**

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Je déclare ouverte la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence

consacrée, suivant la tradition, à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de M. Gaston Thorn, président provisoire, chef de la délégation luxembourgeoise*

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Les conférences internationales qui se sont tenues avec une fréquence particulièrement impressionnante depuis les débuts de la trentième session n'ont pas manqué de marquer la vie internationale et, en même temps, de frapper l'opinion mondiale tant par le nombre des participants et des populations représentées que par les répercussions possibles de leur issue.

4. Je me demande si l'on n'est pas autorisé, de ce fait, à voir dans cette multiplication des contacts internationaux une preuve non équivoque de ce que la coopération internationale a atteint une dimension nouvelle et que l'humanité s'est engagée d'une façon résolue sinon définitive dans la voie du dialogue grâce auquel pourront s'harmoniser les intérêts de tous.

5. L'évolution vers un édifice mondial nouveau que l'ONU a eu l'immense mérite de favoriser, et même de canaliser, constitue à coup sûr un puissant facteur d'espoir, de paix et aussi de progrès — à condition, cependant, que l'effort entrepris se solde, dans des délais raisonnables, par des décisions susceptibles de se traduire par des avantages tangibles en faveur de tous les hommes. Car, pour venir en aide à tous ceux qu'humilient les nombreux fléaux du monde d'aujourd'hui, nous ne pourrions plus nous contenter simplement de discours, ni de proclamer éternellement avec solennité le droit de tout être humain à l'existence, à la nourriture, à vivre dans la dignité et en liberté. La Déclaration universelle des droits de l'homme a fixé, sans équivoque aucune, un but, certes ambitieux, mais que nous nous sommes tous engagés à atteindre. Les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme constituent un pas réel, timide encore certes, mais dans la bonne direction; tant, cependant, nous reste encore à faire.

6. Aussi longtemps que les mesures pratiques ne seront pas prises pour respecter et pour faire respecter dans chacun de nos Etats ces droits de tout un chacun, nos paroles, vides de sens, resteront mensongères et hypocrites.

7. Il est de plus en plus inacceptable que nous investissions annuellement quelque 300 milliards de dollars dans la course aux armements alors que nous ne consacrons même pas un dixième de cette somme à la lutte contre le sous-développement qui, pourtant, condamne — et je m'excuse de citer ces chiffres, d'ailleurs dangereusement

croissants — 1 milliard 200 millions d'hommes à une très grande pauvreté; et, d'après le Bureau international du Travail, la majorité est même réduite au dénuement absolu.

8. Comment, en effet, pourrions-nous valablement assurer la sécurité du monde alors que nous laissons se développer ainsi une des plus grandes sources de frustrations, de tensions et de conflits? C'est là l'une des préoccupations essentielles du Secrétaire général.

9. Il est à espérer que nous pourrions trouver dans ces chiffres, qui témoignent d'une immense injustice silencieuse dont tant de gens se font complices, les motivations nécessaires pour accélérer nos travaux en cette matière sûrement complexe qu'est le désarmement, en nous limitant à ses aspects prioritaires, pour arriver enfin à l'arrêt puis, je l'espère, au renversement d'une évolution qui menace l'humanité tout entière. Aucun argument d'équilibre ni de puissance, aucune préoccupation commerciale ne pourra dégager n'importe qui d'entre nous de cette grave responsabilité qui est la nôtre.

10. Sur le plan économique, la situation mondiale aujourd'hui inquiète et, peut-être, encourage à la fois. Elle inquiète parce que persiste dans le monde un taux d'inflation trop élevé coexistant avec un chômage parfois massif. Elle encourage, cependant, parce que le problème d'un partage équitable des richesses mondiales, y compris celles de la mer, parmi toutes les nations et au bénéfice de tous les hommes reste au centre de nos débats, parce qu'à chaque nouvelle rencontre internationale — que ce soit à Vancouver, à Nairobi, à Paris ou à New York — une impulsion nouvelle est donnée à la création d'un nouvel ordre économique et social international empreint de plus en plus de justice et de solidarité.

11. Personne n'a le droit de s'opposer à ce juste rééquilibrage entre les nations des intérêts et des structures économiques qui, jusqu'ici, se sont révélées inappropriées pour assurer partout un développement significatif, et notamment dans les pays en développement qui, bien trop longtemps, ont subi la domination économique étrangère.

12. C'est la septième session extraordinaire des Nations Unies qui, en choisissant entre la confrontation et la conciliation la voie de la raison, a permis de jeter les bases pour la recherche d'une solution négociée. La Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, a su apporter des précisions utiles aux différentes positions en présence avant qu'elle n'aboutisse, dans un avenir que personnellement j'espère prochain, à des résultats tangibles. Enfin, à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)<sup>1</sup>, la grande explication entre pays industrialisés et pays en voie de développement s'est terminée non sans succès et a établi les procédures devant conduire les parties en cause à se rapprocher sur le fond du problème.

13. A cette trente et unième session, il incombera de procéder à l'évaluation des efforts éparés consentis au cours d'une année et de fixer les orientations nécessaires pour faciliter, dans le cadre des structures existantes, la concrétisation des progrès déjà accomplis.

14. Parallèlement à cette transformation nécessaire des relations économiques mondiales, nous saluons l'idée d'introduire au sein des pays en voie de développement des structures autonomes et des instruments nouveaux propres à garantir un développement régional équilibré, à créer des marchés authentiques, qui tiennent mieux compte des nécessités et aussi des conditions locales.

15. A ce sujet, je tiens à rendre un hommage particulier aux pays non alignés, qui, comme l'a souligné la récente réunion de Colombo<sup>2</sup>, joueront un rôle moteur dans la recherche d'un ordre économique et politique nouveau dans la mesure où ils sauront persévérer, maintenir leur unité et faire preuve d'imagination créatrice.

16. Qu'elle soit internationale ou régionale, la croissance économique n'est pas, il faut bien se le dire, une fin en soi. Pour qu'elle ait un sens, elle doit bénéficier dans tout pays à tous les ressortissants.

17. Hélas, en ce qui concerne précisément la juste redistribution de la richesse nationale et des revenus, il faut constater que des privilèges inacceptables et des écarts sociaux et économiques inqualifiables subsistent dans presque toutes les parties du monde. Pour améliorer vraiment la condition de tout un chacun, et surtout celle des plus déshérités, nous ne pourrions plus longtemps retarder la réalisation des stratégies nationales du développement. Qu'il s'agisse de la restructuration sociale, de la mise en oeuvre des programmes agraires ou de la réalisation des réformes urbaines, toutes ces mesures sont inévitables et gardent une priorité absolue.

18. Plus de 30 années après la fondation de l'Organisation des Nations Unies, notre organisation doit enregistrer, je suis au regret de le dire, une nouvelle défaite grave de la tolérance que la Charte invite tous les peuples à pratiquer. Depuis des mois, en effet, depuis même presque un an, une guerre civile, atroce et meurtrière, se poursuit au Liban. Deux communautés s'y entredéchirent avec une hargne incroyable. A ce carnage, le monde assiste, hélas, impuissant et consterné devant l'étalement de tant de violence et, hélas, de tant de haine.

19. Faire appel aux différentes parties opposées pour qu'elles renoncent au recours à la violence, pour qu'elles engagent sans délai et sans conditions préalables des négociations sérieuses, voilà, personnellement je le pense, une obligation à laquelle cette assemblée ne pourra se soustraire.

20. Il est vrai que ce qui se passe en ce moment au Liban n'est que le dernier épisode sanglant de ce tragique conflit du Moyen-Orient qui n'a cessé de préoccuper notre organisation depuis sa fondation. Pourrions-nous plus longtemps encore nous refuser à donner une réponse concrète et sans passion à ce peuple palestinien, voué depuis des années au massacre, à l'errance, au malheur, que seuls les fondateurs d'Israël ont connus avant lui?

21. Nous ne pourrions plus dénier à ce peuple ce que, justement, nous avons accordé à celui-là, ce à quoi tout

<sup>2</sup> Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, Sri Lanka, du 16 au 19 août 1976.

<sup>1</sup> Tenue à Nairobi du 3 au 31 mai 1976.

peuple a droit, à savoir le droit à l'existence, voire à une patrie.

22. En s'appuyant sur les travaux du Conseil de sécurité et une fois munies de la garantie de vivre en paix, donc dans des frontières sûres et reconnues, toutes les parties intéressées à ce conflit devraient enfin pouvoir être conduites à se rencontrer ouvertement pour élaborer les modalités d'un règlement pacifique qu'il serait vain, voire irresponsable, de repousser plus longtemps.

23. En Afrique australe, les incidents de frontière se multiplient, des émeutes sanglantes, déclenchées à Soweto et suivies d'une répression farouche, déferlent sur toute la région. Pressés par une opinion publique internationale de plus en plus impatiente, harcelés par une opposition intérieure et extérieure croissante, les gouvernements minoritaires blancs voient s'écrouler les derniers remparts de leur régime oppressif. Faisant fi de toutes les résolutions des Nations Unies, ils ont pu trop longtemps ignorer les droits les plus élémentaires des populations autochtones, y compris celui à l'autodétermination. Il appartient aux actuels détenteurs du pouvoir de saisir la dernière chance du dialogue qui leur est offerte et d'introduire enfin les changements que réclament notre organisation et les majorités authentiques de leurs pays, sinon ils courront le risque d'être emportés par la violence dont eux seuls auront à assumer la responsabilité et que leur inaction seule aura légitimée.

24. A Chypre, des négociations intracommunautaires nouvelles n'ont toujours pas permis d'enregistrer un progrès réel vers un règlement durable. Il est souhaitable que les parties concernées bénéficient d'un encouragement nouveau et solennel pour que, sous l'égide du Secrétaire général, elles puissent s'attaquer aux problèmes de fond d'une façon constructive et d'une façon sérieuse.

25. La violence et le terrorisme international ont, au cours des mois et semaines écoulés, pris des proportions — reconnaissons-le tous ensemble — alarmantes. Par ses aspects les plus révoltants, le détournement d'avions avec prise d'otages — phénomène qui arrive avec une fréquence vraiment inquiétante — non seulement met en danger la vie de nombreux individus totalement innocents, mais également ébranle sérieusement la sécurité de nos Etats, et cela sans exception aucune. Aucun Etat n'a intérêt à laisser se poursuivre ce dérèglement anarchique de la vie internationale. Il est donc indispensable que cette assemblée s'acquitte de ses responsabilités particulières en ce domaine et arrive à prendre des mesures urgentes et énergiques.

26. Plutôt, peut-être, que d'affronter le problème du terrorisme dans son ensemble, le moment serait-il venu de concentrer nos efforts immédiats sur un de ses aspects, sur l'aspect primordial, c'est-à-dire sur la défense des victimes les plus innocentes en engageant une action décisive contre la prise d'otages.

27. Vous allez, dans quelques instants, procéder à l'élection de celui qui présidera vos débats au cours des semaines, voire des mois à venir. Je suis convaincu que, par votre choix, vous conduirez à ce siège quelqu'un dont la compétence à une tâche pareille n'a plus besoin d'être confirmée et qui, avec une lucidité particulière, saura mener

à bonne fin une mission souvent difficile et, parfois même, éprouvante. J'espère aussi — avouant en cela, en toute honnêteté, ma propre impuissance — qu'il saura faire valoir, pour les trop nombreux travaux qui nous attendent, une discipline et une tenue qui ont souvent fait défaut dans le passé, mais que réclament pourtant l'importance et la priorité de ceux-là, que méritent d'ailleurs le prestige et l'universalité d'une organisation que nous aurons l'occasion et le plaisir, tout à l'heure, je le pense, de consolider et de renforcer.

*Hommage à la mémoire de Mao Tsétoung, président  
du Comité central du Parti communiste chinois*

28. Le PRESIDENT PROVISoire : Et maintenant, il me reste un dernier et triste devoir à accomplir.

29. Il y a peu de jours, comme vous le savez, la nouvelle de la disparition du président Mao Tsétoung a frappé le monde entier. Cette assemblée se doit de s'incliner devant la mémoire de ce pionnier de son grand pays, de celui qu'on a appelé le grand timonier, de cette éminente personnalité du XX<sup>e</sup> siècle, qui a suscité, un peu partout dans le monde, tous les sentiments les plus divers, sauf l'indifférence.

30. Je tiens, au nom de cette assemblée générale, à réitérer à la délégation de la République populaire de Chine nos condoléances émues et nos sentiments de profonde tristesse. Et, en hommage à la mémoire du président Mao Tsétoung, j'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

31. Le PRESIDENT PROVISoire : Je donne la parole au Secrétaire général pour s'associer à cet hommage.

32. Le SECRETAIRE GENERAL (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, m'associer aux sentiments que vous venez d'exprimer à l'occasion du décès du président Mao Tsétoung. Aujourd'hui, c'est une grande perte que le monde ressent avec la disparition de ce grand homme d'Etat.

33. Toute la vie du président Mao Tsétoung a été consacrée à son pays. Il a été une source d'inspiration constante pour son peuple dans l'oeuvre d'édification d'une Chine nouvelle. La direction qu'il a donnée à son pays laissera un souvenir impérissable à sa nation et l'encouragera dans ses efforts futurs.

34. Le président Mao était un grand penseur politique, un philosophe et un poète et, pendant presque un demi-siècle, son influence s'est fait sentir dans le monde entier. Ses idées laisseront une empreinte durable sur notre époque et lui conféreront une place unique dans l'histoire.

35. En cette occasion, je tiens, une fois de plus, au nom des Nations Unies, à exprimer ma profonde sympathie et mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple chinois, ainsi qu'à la famille du défunt.

36. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Le décès du président Mao Tsétoung, le grand dirigeant et

maître estimé et aimé du peuple chinois, a plongé le peuple chinois tout entier dans un abîme de tristesse, et il est profondément regretté par les peuples du monde entier. Aujourd'hui, à l'ouverture de la trente et unième session de l'Assemblée générale, le Président et le Secrétaire général ont exprimé leurs sincères condoléances à l'occasion de la mort du président Mao Tsétoung. Au nom de la délégation chinoise à la trente et unième session de l'Assemblée générale, je tiens à adresser nos plus sincères remerciements au Président, au Secrétaire général et aux autres représentants. Je transmettrai leurs sentiments sincères au Gouvernement et au peuple chinois.

37. Depuis la mort du président Mao Tsétoung, les représentants de nombreux pays, groupes régionaux, organisations et mouvements de libération nationale ont formulé leurs très sincères condoléances à l'occasion de la mort du président Mao aux réunions du Conseil de sécurité, à la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, au Comité spécial de la décolonisation<sup>3</sup>, au Comité spécial de l'océan Indien et ailleurs. Les représentants permanents de nombreux pays, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies et un grand nombre d'Américains de toutes les couches sociales ont fait des visites de condoléances à la mission chinoise ou ont envoyé des télégrammes et des lettres de condoléances. L'hommage qu'ils ont rendu au président Mao Tsétoung et leur haute appréciation du rôle et des réalisations du président Mao Tsétoung au cours de son existence sont un soutien et un encouragement immenses à la juste cause poursuivie par le peuple chinois sous la direction du président Mao. Nous sommes émus jusqu'au fond du coeur. Nous souhaitons profiter de cette occasion pour leur adresser une fois de plus nos remerciements les plus sincères.

38. Le président Mao Tsétoung a été le fondateur et le très sage dirigeant du Parti communiste de la Chine, de l'armée de libération du peuple chinois et de la République populaire de Chine. Tout au long de sa vie, il a consacré toutes ses énergies à la libération du peuple chinois et à l'émancipation des nations et des peuples opprimés du monde entier. Le président Mao a conduit la révolution du peuple chinois jusqu'à la victoire, qui a transformé l'ancienne Chine semi-coloniale et semi-féodale en une nouvelle Chine socialiste. Toutes les victoires du peuple chinois ont été réalisées sous la direction du président Mao, et ce sont les victoires de la pensée du président Mao. Le rayonnement de la pensée de Mao Tsétoung éclairera à jamais la voie du peuple chinois vers le progrès. Le président Mao vivra à jamais dans le coeur du peuple chinois, de même que dans le coeur des peuples du monde entier.

39. Transformant sa douleur en force, le peuple chinois tout entier est bien décidé à poursuivre la cause que lui a léguée le président Mao et, selon son testament, "entend agir selon les principes énoncés", en continuant à mettre en oeuvre avec fermeté sa ligne révolutionnaire et sa politique dans les affaires étrangères, en adhérant à l'internationalisme prolétaire, en renforçant l'unité militante qui unit le peuple de notre pays aux peuples des autres pays, notam-

<sup>3</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

ment aux peuples du tiers monde, en s'unissant à toutes les forces du monde qui peuvent être unies afin de poursuivre la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonie jusqu'au bout. Fidèles aux enseignements du président Mao, nous ne rechercherons jamais l'hégémonie et nous ne serons jamais une superpuissance. Nous nous efforcerons de faire de notre pays un Etat socialiste puissant et nous nous efforcerons également d'apporter une plus grande contribution à l'humanité.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente et unième session de l'Assemblée générale :

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

40. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chacune de ses sessions, désigne, sur proposition de son président en exercice, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. En vertu de cette disposition réglementaire, je propose donc que, pour la trente et unième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Chine, Côte d'Ivoire, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Malaisie, Pays-Bas, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que ces pays sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

41. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/31/219 qui contient une lettre qui m'est adressée par le Secrétaire général, dans laquelle celui-ci informe l'Assemblée que deux Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation, au sens de l'Article 19 de la Charte.

42. J'ai été informé que les représentants permanents des Etats Membres intéressés ont donné au Secrétaire général l'assurance que l'envoi des fonds nécessaires serait effectué incessamment.

43. Je voudrais également informer l'Assemblée qu'un accord permettant de trouver une solution à ce problème conformément à l'Article 19 de la Charte est intervenu avec les délégations respectives de ces Etats Membres. L'Assemblée générale, quant à elle, sera bien entendu informée de tout fait nouveau survenu à cet égard.

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

44. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection

du Président de la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

*A la demande du Président provisoire, M. Ingvarsson (Islande) et M. Heidweiller (Surinam) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés :	141
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	140
Abstentions :	2
Nombre de votants :	138
Majorité requise :	70

*Nombre de voix obtenues :*

M. Amerasinghe (Sri Lanka) . . . . .	135
M. Baroodi (Arabie Saoudite) . . . . .	1
M. Echeverría (Mexique) . . . . .	1
M. Kikhia (République arabe libyenne) . . . . .	1

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Hamilton Shirley Amerasinghe (Sri Lanka) est élu président de la trente et unième session de l'Assemblée générale.*

45. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'adresse mes félicitations les plus sincères à Monsieur l'ambassadeur Amerasinghe et je l'invite à venir assumer la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

*M. Amerasinghe prend la présidence.*

*Allocution de M. Hamilton Shirley Amerasinghe, président de la trente et unième session de l'Assemblée générale*

46. Le **PRESIDENT (interprétation de l'anglais)** : Le principe du roulement géographique équitable des fonctions de Président de l'Assemblée générale et le respect scrupuleux par toute l'Assemblée de cette convention établie qui consiste à accepter la candidature présentée par le groupe géographique intéressé se sont ligués pour m'amener au poste que j'occupe aujourd'hui en tant que président de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Je remercie tout d'abord les membres du groupe d'Etats asiatiques pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en présentant ma candidature.

47. A vous tous, Messieurs les représentants, et par votre entremise à vos gouvernements, j'adresse mes remerciements les plus sincères pour m'avoir élu Président de cette session de l'Assemblée générale.

48. Sans aucune fausse modestie, je dois avouer que je ne vois pas dans mon élection la reconnaissance d'un mérite personnel, mais un honneur conféré à mon pays et la reconnaissance de l'influence positive et constructive qu'a, sur les affaires internationales, la politique de notre gouvernement sous la direction du premier ministre Sirimavo R. D. Bandaranaike. Cette politique repose sur la justice, la bonne volonté et la compréhension dans la recherche de la concorde entre les nations.

49. J'occupe des fonctions qui ont été illustrées par des hommes et des femmes d'Etat d'une rare distinction et dont l'oeuvre exceptionnelle les a fait connaître non seulement dans leurs propres pays, mais aussi à l'étranger. C'est donc avec une profonde humilité et la conscience de mes limites personnelles que j'assume ces fonctions.

50. Sans cesse, je m'efforcerai de répondre à vos espérances légitimes et, comme le règlement intérieur de l'Assemblée générale le prescrit, de respecter votre autorité, en m'assurant à chaque instant des vœux de l'Assemblée et en m'inspirant dans l'exercice de mes responsabilités. J'agirai à tout moment avec une impartialité complète et je resterai toujours fidèle à la Charte.

51. L'an dernier, nous avons eu le rare privilège d'avoir pour président un premier ministre, M. Gaston Thorn, du Luxembourg, s'est acquis la gratitude et l'approbation de nous tous pour l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale.

52. Notre éminent secrétaire général, M. Kurt Waldheim, nous a toujours servis avec une conscience, une énergie et une intégrité exemplaires. Il n'a ménagé aucun de ses efforts pour user du prestige et de l'autorité dévolus à ses fonctions en vue de préserver le rôle des Nations Unies et leur place dans les affaires internationales.

53. Dans sa tâche ardue, le Secrétaire général a bénéficié du concours de fonctionnaires internationaux qui ont joué leur rôle avec une fidélité totale à l'Organisation, conformément à la Charte. Que tous reçoivent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

54. Nous regrettons la présence familière parmi nous de l'ancien secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, qui était un soutien considérable pour le Président et qui a bien mérité de cette assemblée, mais je suis ravi de pouvoir souhaiter la bienvenue, pour ses débuts à l'Assemblée en tant que secrétaire général adjoint, à un ami et collègue de longue date et un diplomate de grande expérience, M. William Buffum. Je compte que la satisfaction qu'il tirera de l'exercice de ses nouvelles fonctions sera aussi grande que les avantages que nous retirerons de ses services.

55. Le monde vient de perdre l'une des figures les plus héroïques de l'époque, Mao Tsétoung, président du Comité central du Parti communiste chinois, artisan de la Chine moderne et chef révérend du peuple chinois. Au Gouvernement et au peuple de la République populaire de Chine ainsi qu'à la famille de l'illustre défunt, j'adresse mes condoléances.

56. Prenant ici la parole en tant que citoyen de Sri Lanka, je voudrais souligner les répercussions et les avantages que nous voyons à notre association avec le plus grand nombre possible de nations dans le cadre de groupes très divers. Du point de vue géographique, nous faisons partie du groupe des Etats asiatiques. Nous avons en commun avec de nombreux pays asiatiques, en effet, un héritage précieux : celui d'une ancienne culture et d'une longue histoire riche d'expériences diverses, qui nous armés de façon plus spirituelle que matérielle, d'ailleurs, pour nous préparer aux problèmes et aux épreuves d'aujourd'hui. Notre association

continue, au sein des pays du Commonwealth — autrefois appelé Commonwealth britannique —, nous donne la possibilité de nous consulter dans le cadre d'une institution unique et qui, par son hétérogénéité même, est une excellente tribune permettant d'harmoniser des attitudes parfois en conflit.

57. Du point de vue économique, nous faisons partie du groupe d'Etats le plus nombreux, peut-être, qui prend part aux activités des Nations Unies, le Groupe des Soixante-Dix-Sept — appellation impropre du point de vue numérique — qui est une alliance pour l'avancement des intérêts économiques des pays en développement, grâce à une coopération active. Ce groupe recherche essentiellement, à l'heure actuelle, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la réalisation des principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Ces deux instruments tendent à atténuer et, finalement, à faire disparaître les injustices et les inégalités du passé et à leur substituer un système de coopération internationale fondé sur l'égalité, qui donnerait à tous la justice.

58. Enfin, il y a le groupe des pays non alignés, que nous avons contribué à fonder et qui s'est réuni récemment pour sa cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Colombo, au Sri Lanka sous la présidence du Premier Ministre de ce pays. Nous attachons à notre appartenance à ce groupe une importance toute particulière, parce que ses principes et sa philosophie visent l'objectif suprême des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La politique étrangère de mon pays est vouée irrévocablement au non-alignement.

59. Le non-alignement est né de la situation politique issue de la seconde guerre mondiale, une situation dans laquelle deux blocs de puissances hantés par la méfiance et l'hostilité mutuelles et fortement divisés par l'idéologie s'efforçaient de se dépasser l'un l'autre sur le plan de la force militaire et étaient en compétition pour exercer une influence et obtenir des appuis parmi les nations non engagées. Le non-alignement a réussi, dans une large mesure, à favoriser l'indépendance et la souveraineté de toutes les nations, grandes et petites. Les perspectives de la paix internationale ont beaucoup bénéficié d'une adhésion croissante aux principes et à la politique du non-alignement, qui rejette catégoriquement l'idée de l'équilibre de la puissance et des sphères d'influence. Si nous voulons que ce groupe jouisse d'une influence grandissante, il faudra que ses membres restent toujours fidèles à ses doctrines.

60. Avec la trente et unième session, l'Assemblée générale aborde le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Aucune autre période de l'histoire humaine ne pourrait se vanter d'aussi éblouissantes réalisations scientifiques, mais aucune n'a été aussi souillée par tant de pertes en vies humaines et en biens matériels au cours des deux guerres mondiales et au cours d'autres conflits tout aussi brutaux, ainsi que par les affronts les plus honteux à la dignité de la personne humaine, au nom de la supériorité ethnique.

61. Alors que les secrets de l'univers se révèlent au génie toujours plus fécond et divers de la science humaine, l'espoir légitime de voir les progrès techniques nous faire avancer dans la solution des problèmes politiques, sociaux

et économiques qui se posent à la communauté internationale est bien loin de se réaliser.

62. Depuis 31 ans qu'elle existe, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais cessé de se rapprocher de l'idéal de l'universalité. En 1945, elle comptait 51 Etats Membres. Nous espérons admettre maintenant le 145<sup>e</sup> Membre. Près des trois quarts des pays qui sont entrés dans l'Organisation depuis 1945 sont d'anciennes colonies. Aussi, le vote a-t-il changé radicalement, ce qui a fait l'objet de critiques bien souvent caustiques et, parfois même, offensantes. Un observateur plein d'indulgence pourrait imputer cette réaction à des frustrations, mais ce serait faire peu de cas des sensibilités de ceux qui constituent la majorité. Si ces critiques n'étaient qu'une réaction humaine naturelle à une perte d'influence, on pourrait les laisser passer sans commentaires, mais lorsqu'elles sont prises pour base de théories politiques et lorsqu'on attribue le comportement de ce que l'on appelle la nouvelle majorité à un esprit partisan, irrationnel, qui rejette tout principe, alors il faut répondre à cette accusation.

63. La Charte exprime la résolution des peuples des Nations Unies à pratiquer la tolérance, ce qui signifie montrer un respect mutuel pour les différents systèmes politiques et économiques. Les nations qui ont choisi le système démocratique de gouvernement sont trop enclines à prétendre que ce système leur donne automatiquement l'infaillibilité dans le jugement et une conduite impeccable. C'est un peu présomptueux. Ce qui compte, avant tout, c'est que, dans les relations internationales, les nations s'inspirent des principes de leurs accords nationaux et des instruments auxquels elles souscrivent et qui recherchent le maintien de la paix et de la justice internationales au service du progrès ordonné et du bien-être de l'homme. Il ne faut pas juger un Etat Membre par la façon dont il vote sur telle ou telle question particulière, mais par la somme de ses actes, par l'ensemble de sa politique et par l'effet de ces actes et de cette politique sur les objectifs de la Charte et sur la vie de ceux que ces actes et cette politique intéressent.

64. L'année dernière, à l'Assemblée générale, 123 nations ont demandé au Conseil de sécurité d'admettre les deux Viet-Nams à l'Organisation des Nations Unies [voir résolution 3366 (XXX)]. Cette année, les deux Viet-Nams ont demandé à être admis à l'Organisation comme un seul pays, la République socialiste du Viet-Nam. Après 30 années de conflits fratricides acharnés, après 30 années de divisions, les deux Viet-Nams ont réussi à se réunifier, de par la libre volonté de leur peuple. C'est là une réalisation unique et sans précédent dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, et, en soi, cela établit indiscutablement leur titre à faire partie de l'Organisation. Ils ont démontré clairement leur intention et leur aptitude à s'acquitter des obligations incombant aux Membres de l'ONU.

65. Pendant plus de 25 ans, les Nations Unies ont consacré la plus grande partie de leur attention aux problèmes politiques. Beaucoup de ces problèmes nous empoisonnent encore et constituent une menace imminente à la paix et à la sécurité internationales. Les Nations Unies ne peuvent relâcher leur vigilance. Le fléau de l'*apartheid* et les mesures répressives adoptées par les régimes minoritaires blancs

d'Afrique australe ont mené le monde au bord d'un désastre qui ne pourra être évité que grâce à une action honnête, résolue et unie de tous les Membres de l'ONU, et notamment des pays les mieux placés pour influencer sur ces régimes qui nous offensent et nous choquent.

66. Au Moyen-Orient, la tension persiste tandis que la population des régions occupées s'agite de plus en plus et se désespère. Les accords sur le dégagement des forces dans le Sinaï, à Suez et sur les hauteurs du Golan ont donné quelque répit et quelque espoir de progresser vers un règlement juste et honorable. Ce résultat peut être atteint si toutes les parties au différend acceptent sans conteste certains éléments comme étant indispensables à une solution définitive. Aucun de ces éléments n'a la priorité; ils forment un tout composite. L'un d'eux est le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. L'acceptation de ce principe exigerait qu'Israël retire ses forces armées des territoires qu'il a occupés à la suite de la guerre. Un autre élément est la reconnaissance, tant en théorie qu'en pratique, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et du droit de chacun des Etats du Moyen-Orient, y compris l'Etat d'Israël, à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace de recours à la force ou de l'utilisation de celle-ci. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'expression "frontières sûres et reconnues" autorise un Etat quelconque à déterminer lui-même ce que ces frontières devraient être.

67. Le troisième, et peut-être le plus important élément, est la nécessité de rétablir dans ses droits légitimes le peuple arabe de Palestine, donc de lui donner un Etat palestinien distinct, ainsi que le prévoyait l'Organisation des Nations Unies dans l'Accord de partage de 1947 [résolution 181 (II)]. Ce n'est qu'en assurant aux Palestiniens l'exercice de leur droit à l'autodétermination et en leur donnant un foyer national et un Etat que les Nations Unies peuvent mettre un terme aux épreuves harassantes d'un peuple condamné depuis plus de 28 ans aux camps de réfugiés.

68. La politique d'annexion et d'établissement de colonies permanentes de peuplement dans les territoires occupés ne peut que créer des doutes sérieux quant aux intentions d'Israël pour ce qui est de l'avenir des territoires occupés. Le droit de chaque Etat à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ne saurait être interprété comme conférant à l'Etat d'Israël la prérogative particulière de définir à sa guise ces frontières afin d'assurer sa sécurité. L'exercice d'un tel droit par toutes les nations en général plongerait le monde dans le chaos. J'ai déjà déclaré, et je saisis cette occasion pour le dire, que la question de frontières sûres et reconnues doit faire l'objet de négociations, mais qu'elle ne saurait être séparée du droit d'Israël à exister en tant qu'Etat et de la renonciation à la belligérance. Aucune frontière tracée sur le terrain ne peut servir à garantir la sécurité. La paix et l'amitié en sont les seuls garants, et elles ne peuvent exister que dans le cœur et l'esprit des hommes et, tout spécialement, de leurs dirigeants.

69. Les événements d'Afrique australe, particulièrement le lourd tribut en vies humaines payé par des villes telles que Soweto, sont le présage de terribles catastrophes. Les régimes minoritaires blancs d'Afrique du Sud et de Rho-

desie doivent recouvrer la raison ou y être ramenés par une action concertée de ceux qui croient en une conduite civilisée.

70. A Chypre, aucun progrès vers un règlement pacifique qui préserverait l'intégrité de l'île en tant qu'Etat unique n'a malheureusement été enregistré. Il faut espérer que les inquiétudes de la minorité pourront être apaisées sans détruire l'intégrité territoriale de cette île et que l'on pourra trouver une formule permettant aux communautés de vivre en harmonie en tant que peuple et nation uniques.

71. Il est impossible, dans le cadre d'une déclaration de cette nature, d'aborder les nombreuses autres questions politiques qui seront traitées au cours de cette session. J'ai appelé l'attention uniquement sur celles qui constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

72. Les questions de désarmement sont d'année en année plus nombreuses. Les progrès réalisés en matière de désarmement sont en raison inverse du temps que la Conférence du Comité du désarmement et les deux coprésidents de cette conférence lui consacrent. Chaque année, l'Assemblée générale est saisie d'une nouvelle question qui a peu à voir avec le cœur du problème. Le moment est venu pour l'Assemblée générale dans son ensemble de se saisir de ce problème soit dans le cadre d'une session extraordinaire, soit dans celui d'une conférence mondiale. Nous devrions nous libérer de la fausse croyance selon laquelle on peut éviter la guerre en réduisant les armements. C'est ce paralogisme qui s'est révélé le plus grand obstacle au désarmement réel. Une attitude nouvelle et positive est nécessaire. Ce sont les causes de guerre qui doivent être éliminées si l'on veut éviter de devoir se préparer pour la guerre.

73. Les dépenses militaires mondiales pour 1975, en prix courants, se sont élevées à environ 300 milliards de dollars des Etats-Unis, ce qui, en prix constants de 1970, s'élèverait à environ 230 milliards de dollars des Etats-Unis. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les dépenses militaires mondiales totales se sont élevées à 4 500 milliards de dollars des Etats-Unis en prix constants de 1970. Et encore, ce chiffre est considéré comme étant en deçà de la vérité.

74. Les dépenses militaires mondiales pour 1975 équivalent au total du produit national brut de 65 pays d'Amérique latine et d'Afrique. Le temps et les efforts consacrés par les deux nations les plus puissantes à maintenir une égalité de leur force militaire relative pourraient être mieux utilisés si l'on examinait les raisons pour lesquelles elles se sont engagées dans cette compétition frénétique qui consiste à produire des armes toujours plus perfectionnées et plus meurtrières. Une force militaire croissante, loin d'empêcher la guerre et d'assurer la sécurité, pourrait provoquer une guerre qui risquerait de faire disparaître les combattants et réduirait à néant la race humaine.

75. Il a fallu plus de 25 ans aux Nations Unies pour comprendre que la solution des problèmes économiques pouvait être la clef de l'apaisement des tensions politiques. La première Décennie des Nations Unies pour le développement n'était qu'un modeste commencement. Le véritable tournant a été marqué par la sixième session extraordinaire

sur l'étude des problèmes des matières premières et du développement, convoquée à l'initiative ingénieuse du président Boumediène, de l'Algérie. Cette session a abouti à la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et à un Programme d'action [résolution 3202 (S-VI)] en vue de la mettre en oeuvre. L'incapacité de certains pays développés puissants à économie de marché de souscrire intégralement à la résolution 3202 (S-VI) ne devrait cependant pas décourager nos efforts pour nous rapprocher d'un ordre économique international nouveau et plus équitable : y faillir ne pourrait que perpétuer un ordre qui, même lorsqu'il semblait être le meilleur, ne servait pas les intérêts du monde en développement.

76. La Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international devait être bientôt renforcée par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3281 (XXIX). Ces instruments devaient être complétés et renforcés par la Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés à la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel [ONUDI], tenue en mars 1975<sup>4</sup>, ainsi que par les résolutions adoptées à la quatrième session de la CNUCED qui s'est tenue à Nairobi en mai 1976<sup>5</sup>.

77. La réalisation la plus frappante de la quatrième session de la CNUCED a été l'acceptation du principe et des bases des négociations dans trois secteurs essentiels des échanges internationaux et du développement, à savoir les produits de base, les articles manufacturés et la technologie.

78. Le programme intégré pour les produits de base, contenu dans la résolution 93 (IV) adoptée à Nairobi, dont l'élément essentiel est le fonds commun permettant de financer des stocks régulateurs, est au coeur de notre effort en vue de trouver une nouvelle structure aux échanges des produits de base. Il est de bon augure que, immédiatement après l'adoption de la résolution à Nairobi, 14 pays développés à économie de marché aient annoncé leur soutien à celle-ci. Un petit nombre des pays développés à économie de marché les plus puissants ont apporté des réserves au programme intégré, mais il faut espérer que ces réserves seront retirées au fur et à mesure que se déroulera le programme de consultations sur les produits de base prévu par la CNUCED. Compter sur soi-même est plus conforme à la dignité et au respect de soi-même des pays en développement que de continuer à dépendre de l'aumône et de la bienveillance capricieuse des pays développés.

79. En matière de produits manufacturés, la CNUCED a approuvé à sa quatrième session une stratégie générale sur les articles manufacturés qui tient compte des objectifs essentiels de la Conférence de l'ONUDI tenue à Lima. En matière de développement technologique, on s'accorde maintenant à vouloir négocier un code de conduite pour le transfert de la technique ainsi qu'à vouloir s'engager à renforcer la capacité technique des pays en développement.

80. Cependant, il est un domaine important qui préoccupe vivement les pays en développement, notamment ceux qui

sont le plus touchés, pour lequel la CNUCED, à sa quatrième session, n'a que peu ou pas donné satisfaction au monde en développement. Je veux parler des questions monétaires et financières, où aucun progrès n'a été fait, que ce soit pour résoudre les problèmes financiers pressants créés dans un grand nombre de pays en développement par la baisse marquée des prix des produits de base, pour prendre les mesures voulues pour soulager rapidement les pays en développement lourdement endettés ou pour prendre des mesures en vue du transfert de ressources suffisantes de la part de ceux qui les possèdent à ceux qui en ont besoin. Dans ce domaine, le seul sujet de satisfaction pour le monde en développement est l'acceptation de poursuivre le dialogue. Il y a cependant là une lueur d'espoir.

81. L'une des grandes gageures de notre époque — et j'ai eu le privilège d'y être très étroitement associé — est la création d'un nouveau régime international pour les océans du monde. Cette entreprise de coopération est, de par sa portée, sa complexité et son retentissement, sans parallèle dans l'histoire. Un accord international universellement acceptable réglementant l'utilisation d'une zone aussi vaste de la surface de la terre et assurant à tous les pays, riches et pauvres, une part équitable de ses richesses représenterait une contribution exceptionnelle à l'ordre rationnel, juste et stable, sur les plans politique et économique, que l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'instaurer. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer — qui, vendredi dernier seulement, a terminé, sans résultats concluants, les travaux de sa cinquième session — et les délibérations qui l'ont précédée sont en cours depuis 10 ans. Certains domaines de discorde ont pu être limités au point où il semble possible de parvenir à un accord, mais, sur bien des questions fondamentales, les divergences de vues sont encore radicales entre les participants. Nous en sommes au point où la conclusion d'un accord pourrait être mise en péril par une action précipitée. Nous avons — tous et chacun d'entre nous — le devoir d'agir avec la plus grande prudence, la plus grande patience et la pleine conscience des risques et des conséquences incalculables d'un échec. J'espère que, plus tard, nous pourrions avec satisfaction jeter un regard en arrière sur les années 70 en y voyant non seulement la décennie des océans, mais aussi celle qui a vu l'aube d'un nouvel esprit de compréhension et de coopération entre les nations du monde.

82. On reconnaît de toutes parts qu'au fur et à mesure qu'un nombre toujours croissant de nations deviennent des pays souverains et indépendants, l'interdépendance dans tous les domaines de la voie internationale croît. Aucun pays, aucun groupe de pays — quelle qu'en soit la puissance sur le plan militaire et économique — ne peut résoudre de façon complète les problèmes internationaux actuels indépendamment du reste de la communauté internationale. Il faut, pour résoudre ces problèmes, un effort conjoint et collectif dans une atmosphère de concorde et de bonne volonté, qu'inspire la résolution de subordonner les objectifs sectaires et égoïstes étroits, sur le plan national ou international, à l'idéal de Bentham : le plus grand bien pour le plus grand nombre.

83. L'ordre du jour est chargé, mais je sais pouvoir compter absolument sur l'aide et le soutien de tous les représentants afin d'aborder tous nos problèmes dans

<sup>4</sup> Voir document A/10112, chap. IV.

<sup>5</sup> Voir document TD/217.

l'ordre, avec toute la sagesse politique voulue, et de prouver ainsi au monde que l'Organisation des Nations Unies est pleinement consciente de ses responsabilités et est résolue à s'en acquitter.

84. Le système des Nations Unies constitue une instance unique pour établir un lien d'unité dans la poursuite d'un objectif commun aux nations du monde et pour puiser dans cette unité un renouveau de force et de vigueur. Mais la force tirée de l'unité doit se plier à la discipline qui seule nous permettra d'atteindre les objectifs qui nous sont si chers. En soulignant ce principe, qui me paraît vital pour le succès de nos efforts, je me fais seulement l'écho des paroles du Cakyamuni, le Gautama Bouddha, le sage dont les enseignements ont si profondément influé sur la vie du peuple de mon pays, ainsi que de bien d'autres pays d'Asie, et qui a dit : "Sammaggaṃ tapo sukho" (Bénéfique est la discipline de ceux qui sont unis). Et c'est par ce message que je voudrais, aujourd'hui, terminer mon allocution.

## POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

85. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la procédure suivie dans le passé, j'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 26 de l'ordre du jour provisoire, la recommandation positive du Conseil de sécurité, qui figure dans le document A/31/176, à propos de l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Cette procédure spéciale a déjà été appliquée afin de donner à tout Etat dont le Conseil de sécurité a récemment recommandé l'admission à l'Organisation la possibilité, si l'Assemblée générale donne suite à la demande, de participer aux travaux de la session dès le début. S'il n'y a pas d'objection, nous suivrons cette procédure.

*Il en est ainsi décidé.*

86. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Dans le document A/31/176, le Conseil de sécurité recommande l'admission de la République des Seychelles. A ce propos, un projet de résolution a été présenté dans le document A/31/L.1 et Add.1 et 2. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 31/1).*

87. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare la République des Seychelles admise à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la République des Seychelles est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

88. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je suis certain que tous les membres de l'Assemblée se réjouissent de l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite une cordiale bienvenue à la délégation des Seychelles aux Nations Unies et

j'adresse mes vœux de paix, de progrès et de bonheur à son peuple.

89. Je voudrais, en même temps, féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni de cette nouvelle preuve qu'il nous a donné de son adhésion au principe de l'autodétermination.

90. Plusieurs représentants ont exprimé le désir de prendre maintenant la parole. Je donne tout d'abord la parole au représentant du Malawi, qui parlera au nom des Etats africains.

91. **M. MUWAMBA (Malawi)** [*interprétation de l'anglais*] : Montant à la tribune pour souhaiter la bienvenue au nouvel Etat des Seychelles, je voudrais, au nom du groupe d'Etats africains, vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le groupe d'Etats africains, dont j'ai le grand honneur d'être le Président ce mois-ci, est fier de votre contribution aux activités de cette importante organisation et est, par conséquent, très heureux de vous voir orner ce poste. Le groupe d'Etats africains songe à l'éminent rôle que vous avez joué et que vous continuez de jouer à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vient de s'ajourner. Mon groupe formule donc le fervent espoir que vous apporterez à la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale la sagesse, la compréhension et le dévouement que vous aviez si généreusement mis à la disposition de la récente Conférence sur le droit de la mer. Avant tout, le groupe africain est extrêmement fier et satisfait que le tiers monde, en l'espace de deux ans, ait eu, une fois de plus, l'honneur de fournir une direction positive et dynamique à l'organe international le plus important. En conséquence, le groupe africain ne peut faire mieux que de vous assurer de son soutien et de sa coopération sans faiblesse tout au long de la présente session.

92. On se rappellera que l'une des priorités que le groupe africain s'est données aux Nations Unies est, vous serez d'accord, l'élimination totale du colonialisme et du néo-colonialisme là où ils existent, sous quelque forme que ce soit. Par conséquent, notre groupe est rempli d'inspiration et d'enthousiasme en constatant que l'ouverture officielle de la trente et unième session ordinaire marque aussi l'admission à l'Organisation mondiale de la République des Seychelles, dans l'océan Indien. Donc, au nom du groupe africain et de mon propre pays, le Malawi, je tiens à me joindre à tous ceux qui ont déjà adressé et qui adresseront des félicitations au président James Mancham, ainsi qu'au gouvernement et au peuple de cette jeune république, à l'occasion de leur accession à une indépendance bien méritée.

93. Le groupe africain est particulièrement heureux que le transfert de pouvoir dans ce pays se soit fait sans incidents regrettables, assurant ainsi la continuation du développement économique et social de la jeune république. A ce propos, le groupe africain voudrait adresser à l'ancienne puissance coloniale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ses très sincères félicitations pour avoir été fidèle et loyale à l'esprit de l'accord réalisé pour donner à cette république l'indépendance et la souveraineté qu'elle souhaitait.

94. Mon pays a eu l'occasion de travailler avec les Seychelles en tant que membre du Commonwealth depuis l'occupation du pays par le Royaume-Uni. Je me rappelle, par exemple, que j'ai eu personnellement l'occasion de me rendre dans cette république en 1972, quand je suis allé à Mahé pour le voi d'inauguration d'Air Malawi. J'ai eu l'honneur d'être reçu par le Président lui-même et l'un de ses ministres les plus importants. J'espère donc sincèrement que les liens entre les deux Républiques seront de plus en plus solides dans leur intérêt mutuel.

95. Le groupe africain constate avec une vive satisfaction que le Gouvernement des Seychelles a épousé la politique du non-alignement et qu'il est décidé à ne pas faire régner dans l'océan Indien un climat qui puisse engendrer un affrontement de grandes puissances. Comme cet engagement exprime le désir de paix de l'Organisation de l'unité africaine et sa volonté de faire triompher la dignité humaine et l'égalité des habitants de l'Afrique, les représentants comprennent fort bien à quel point mon groupe se réjouit de l'admission de ce pays africain frère à cette grande organisation. Nous nous promettons donc de travailler au côté de nos frères et de nos soeurs des Seychelles jusqu'à ce que notre objectif soit atteint.

96. Enfin, en souhaitant une chaleureuse bienvenue à nos frères et à nos soeurs des Seychelles, je voudrais dire que le groupe africain aux Nations Unies est fermement convaincu que l'admission des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies permettra à ce pays de contribuer de façon utile et positive aux efforts et aux activités que déploie l'Organisation mondiale pour promouvoir la paix et la justice dans le monde.

97. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Bhoutan, qui va parler au nom des Etats d'Asie.

98. **M. TSHERING** (Bhoutan) (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, le Ministre des affaires étrangères de mon pays participera à la discussion générale, et je suis sûr qu'il aura à coeur de vous féliciter personnellement à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, il m'est fort agréable, en ma qualité de Président du Groupe d'Etat asiatiques et au nom de ma propre délégation, de vous adresser nos plus cordiales félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

99. Je ressens le plus vif plaisir à voir un éminent citoyen du même sous-continent d'Asie occuper les hautes fonctions de Président. C'est également un hommage très mérité qui est ainsi rendu à votre pays si ancien. Nous en sommes très heureux puisque nous vous connaissons déjà très bien vous ayant vu assumer un rôle important dans différents comités spéciaux et exercer les fonctions de président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, au cours de laquelle vous avez déjà donné la preuve de votre sagesse, de votre tact et de votre compétence. Ces qualités nous confirment dans la conviction que nous saurons, au cours de la session actuelle, résoudre avec succès les problèmes qui se présenteront à nous.

100. Je tiens également à saisir cette occasion pour rendre l'hommage le plus sincère et adresser nos plus vives

félicitations à votre prédécesseur, le premier ministre Gaston Thorn, du Luxembourg, pour la manière fructueuse dont il a guidé les travaux de la trentième session.

101. Le 18 août 1976, Sa Majesté le roi du Bhoutan, parlant à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Colombo, a salué l'accession à l'indépendance et l'admission dans le mouvement des non-alignés de la République des Seychelles. C'est maintenant avec un vif plaisir que j'ai le privilège, en tant que président du groupe d'Etats asiatiques et au nom de ma délégation, de saluer l'admission de la République des Seychelles au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Royaume du Bhoutan respecte l'important principe de l'autodétermination, tel qu'il est proclamé dans la Charte des Nations Unies. Dans le cas actuel, nous saluons les efforts collectifs de la population des Seychelles, de l'ancienne puissance administrante, le Royaume-Uni, et du Comité spécial de la décolonisation dont les efforts ont permis à la République des Seychelles d'aboutir à l'indépendance, et ce d'une façon pacifique. C'est, à notre avis, un grand succès pour notre organisation et c'est une nouvelle preuve que les efforts déployés par les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation portent leurs fruits.

102. L'admission à l'ONU de la République des Seychelles représente un acte bien conforme aux objectifs et aux principes de la Charte et renforcé l'objectif d'universalité des Nations Unies. Le Royaume du Bhoutan adhère entièrement à l'objectif d'universalité dans la composition des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que, comme dans le cas des Seychelles, d'autres Etats qui ne font pas encore partie de notre grande organisation seront admis comme membres à part entière en stricte conformité avec les principes de notre organisation.

103. Nous souhaitons à la République des Seychelles un complet succès dans la réalisation des aspirations de son peuple et dans ses efforts d'édification de la nation. Nous sommes également heureux à l'idée de travailler en étroite coopération avec la République des Seychelles, parce que nous sommes convaincus que ce pays apportera beaucoup aux travaux de notre organisation.

104. Avant de terminer, qu'il me soit également permis de m'associer aux sentiments formulés tout à l'heure à l'occasion de la triste disparition du président Mao Tsé-toung. Le président Mao Tsé-toung était un poète, un philosophe et le dirigeant très aimé de son peuple. Il a été aussi l'artisan de l'histoire moderne de la Chine et il a consacré toute sa vie à son pays. Son dévouement et ses brillantes qualités d'homme d'Etat resteront longtemps dans la mémoire non seulement des hommes de son pays et de l'Asie, mais également dans celle des hommes du monde entier. Le Royaume du Bhoutan est un voisin immédiat de la République populaire de Chine, et je voudrais, une fois de plus, au nom du groupe d'Etats asiatiques et au nom de ma propre délégation, transmettre au représentant de la Chine et, par son intermédiaire, à la délégation et à son gouvernement, de même qu'à la famille du défunt, nos sincères condoléances et notre sympathie à l'occasion de cette perte cruelle.

105. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, qui parlera au nom des Etats d'Europe orientale.

106. **M. DATCU** (Roumanie) : Monsieur le Président, le Ministre des affaires étrangères de mon pays aura le plaisir de saluer, au nom du Gouvernement roumain, votre élection à la présidence de cette trente et unième session de l'Assemblée générale en vous présentant les félicitations de la délégation roumaine. Néanmoins, je saisis cette heureuse et solennelle occasion qui m'est offerte pour vous exprimer une fois de plus mes sentiments personnels d'estime et d'amitié, pour vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement des hautes responsabilités qui vous incombent et pour vous assurer de la coopération et de l'appui entiers de la délégation roumaine.

107. L'Assemblée générale vient d'admettre, par acclamation, un nouvel Etat Membre, la République des Seychelles, dans la famille des Nations Unies. Qu'il me soit permis, au nom des pays de l'Europe de l'Est, d'adresser à cette occasion nos félicitations les plus chaleureuses aux représentants de ce pays.

108. L'entrée de la République des Seychelles à l'ONU constitue une nouvelle confirmation pratique du droit de tous les peuples d'être représentés dans ce forum mondial et, en même temps, un nouveau pas vers l'universalité complète de notre organisation.

109. Cet événement nous réjouit et nous donne l'occasion d'exprimer notre conviction la plus sincère que la République des Seychelles apportera sa contribution précieuse au développement de la coopération internationale dans les domaines d'activité des Nations Unies, tout en bénéficiant des fruits de la coopération internationale et de l'appui de notre organisation.

110. L'admission de la République des Seychelles à l'ONU illustre une fois de plus le rôle et l'importance que tous les peuples épris de paix et de justice accordent à l'Organisation des Nations Unies. Elle démontre aussi que la communauté internationale considère toujours l'ONU comme un instrument vital, irremplaçable de la coopération entre tous les Etats, comme sujets égaux en droits et devoirs.

111. Il nous revient à tous la tâche de ne pas décevoir ceux qui mettent leurs espoirs de paix et de progrès dans l'ONU. C'est l'idée maîtresse qui doit guider notre volonté politique dans la voie de la réalisation de l'universalité de l'ONU, par l'admission de tous les Etats qui l'ont demandée et qui réunissent toutes les conditions prévues par la Charte, tant par leurs déclarations que par leurs actes.

112. Chaque pas, comme celui d'aujourd'hui, rapproche l'humanité de la fin d'un chapitre honteux de son histoire, marqué par le colonialisme et la domination impérialiste. Nous approchons du jour où les derniers peuples encore soumis à la domination coloniale vont conquérir par leur lutte le droit légitime et inaliénable à la liberté, à la vie et à la dignité nationale et humaine.

113. Nous sommes heureux de constater que cette route est marquée par les efforts entrepris au sein de notre

organisation; un jalon de la plus haute importance a été posé par l'adoption, en 1960, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*]. Il est de notre devoir à tous de redoubler d'efforts, d'une manière solidaire, pour mettre fin dans les délais les plus courts aux pratiques colonialistes et néo-colonialistes qui existent encore de par le monde et pour édifier un monde meilleur.

114. Animés par ces pensées, nous aimerions adresser aux représentants de la République des Seychelles nos vœux de plein succès dans l'activité de consolidation de l'indépendance de leur pays, ainsi que dans l'activité internationale, pour réaliser les aspirations de paix, de progrès et de prospérité de leur peuple.

115. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'El Salvador, qui parlera au nom des Etats d'Amérique latine.

116. **M. GALINDO POHL** (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Mes premières paroles, Monsieur le Président, seront pour vous dire l'immense satisfaction que ressentent aujourd'hui le groupe latino-américain et mon pays, El Salvador, de votre élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Votre expérience des Nations Unies et votre longue activité de l'Organisation sont le meilleur titre que vous ayez pour occuper aujourd'hui ces hautes fonctions.

117. L'Assemblée générale vient d'admettre la République des Seychelles en tant que 145<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies; les délégations du groupe latino-américain ont donné leur accord unanime à cette décision.

118. De par sa nature et ses objectifs, l'Organisation des Nations Unies doit être universelle; il faut que tous les Etats puissent y dialoguer, y polémiquer et y coordonner leurs activités, sans aucune distinction. Ses objectifs sont à l'échelle planétaire et les problèmes de la paix, de la sécurité et du développement sont indivisibles; il faut donc nécessairement que l'ONU donne à tous les Etats la possibilité d'assumer leur part de responsabilité dans les tâches communes et dans la réalisation des objectifs auxquels ils adhèrent en toute liberté.

119. L'Organisation, nécessairement internationale, a beaucoup changé le cadre des relations entre Etats qui existait avant les deux grandes guerres mondiales subies par les générations du XX<sup>e</sup> siècle; conformément à sa philosophie et à ses objectifs, chaque membre de la communauté internationale, tout Etat qui peut être qualifié de membre de la communauté mondiale, du fait de l'interdépendance toujours plus grande dans laquelle nous vivons, a le droit de participer aux activités de la collectivité internationale et le devoir d'y contribuer.

120. La République des Seychelles vient d'entrer dans cette organisation internationale. Elle a accédé à l'indépendance il y a peu de temps, mais sa personnalité sociale, historique et culturelle est établie depuis longtemps. Il y a donc tout lieu de se réjouir quand la présence d'un autre partenaire aux Nations Unies vient réaffirmer que les derniers vestiges du colonialisme disparaissent et que les Nations Unies se rapprochent de l'universalité.

121. Le groupe latino-américain, au nom duquel je souhaite une chaleureuse bienvenue aux Seychelles, essaiera par tous les moyens de resserrer les liens d'amitié et de coopération avec ce nouveau partenaire et ami, dans l'entreprise commune qu'est l'organisation des relations internationales sur des bases justes avec le souci du progrès. L'objectif est précis : nous voulons assurer aux générations à venir la jouissance, dans la paix, du progrès de la science et de la technique, et reconnaître à tous les peuples du monde le droit inaliénable d'organiser leur vie politique et économique et de développer leur personnalité dans la coopération et dans le respect mutuel. Ce que je dis au nom du groupe latino-américain, je le dis aussi au nom de mon pays, El Salvador.

122. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Islande, qui parlera au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

123. **M. INGVERSSON** (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à vous adresser, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, les plus chaleureuses félicitations que suscite votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais y ajouter mes meilleurs vœux personnels. Votre élection est un grand hommage rendu à votre pays, à vos qualités personnelles et à votre grande expérience des affaires des Nations Unies. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler sous votre direction éclairée et vous assurons de notre concours.

124. Je voudrais également dire tous nos remerciements au Président sortant, M. Gaston Thorn, qui s'est acquitté de ses lourdes fonctions de Président de la trentième session de l'Assemblée générale d'une manière exemplaire, avec sagesse et avec tact.

125. En tant que président du groupe d'Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je suis heureux de saluer l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République des Seychelles. Il me plaît de voir que l'Organisation se rapproche de son objectif d'universalité complète.

126. Nous comptons bien sur une coopération féconde avec le plus nouveau des Etats Membres et nous attendons de le voir contribuer aux travaux de l'Organisation.

127. En tant que représentant d'un petit pays, je suis heureux de pouvoir dire à la délégation des Seychelles que les Etats Membres plus petits ont un rôle important et positif à jouer aux Nations Unies.

128. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Yémen, qui parlera au nom des Etats arabes.

129. **M. SALLAM** (Yémen) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe d'Etats arabes, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre accession à la présidence.

130. Au nom du groupe arabe, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, qui est devenue membre actif de plein droit de la Ligue arabe, permettez-moi d'adresser nos

sincères et chaleureuses félicitations à la République des Seychelles à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous félicitons ce jeune Etat qui vient de devenir Membre de notre organisation internationale. En même temps, nous félicitons la communauté internationale, qui a toujours appuyé fermement la libération des peuples opprimés, dont certains subissent encore le joug de l'impérialisme et de la domination étrangère. Notre communauté internationale suit avec sympathie l'évolution de la situation dans ces pays et chez ces peuples qui n'ont pas encore accédé à la liberté et à l'indépendance. La communauté internationale aspire à voir les peuples et les pays encore dominés par l'impérialisme occuper leur place parmi nous et devenir Membres de notre organisation, qui deviendra ainsi véritablement représentative et concrétisera l'un des objectifs essentiels qui constituent sa raison d'être, à savoir l'instauration de la coopération internationale, de la justice et de l'égalité entre les peuples, sur la base du respect de la dignité de l'homme et de son droit de vivre dans une atmosphère de paix partout dans le monde.

131. Le groupe arabe félicite la République des Seychelles, ce jeune Etat nouveau Membre de notre organisation. En même temps, nous nous félicitons nous-mêmes d'avoir réalisé un autre objectif des Nations Unies, à savoir l'instauration de relations cordiales et de droits égaux entre les peuples, ainsi que la reconnaissance du droit de tous les peuples à l'autodétermination.

132. Au nom du groupe arabe, je souhaite la bienvenue parmi nous aux représentants de la République des Seychelles, pays qui a accédé à l'indépendance grâce à une lutte constante et à une patience à toute épreuve.

133. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer, au nom du groupe arabe, notre profonde tristesse et nos condoléances au peuple de la Chine, qui vient de perdre un grand chef. La mort du président Mao Tsétoung est une perte immense non seulement pour la Chine, mais pour tous les peuples épris de paix et de liberté.

134. En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais vous réitérer les félicitations du groupe arabe pour votre accession à la présidence.

135. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, pays hôte.

136. **M. SCRANTON** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait se joindre aux condoléances qui ont été exprimées ici au peuple de la République populaire de Chine à l'occasion du décès du président Mao Tsétoung. Le président Mao Tsétoung est une figure historique qui a changé le cours des événements dans le monde et qui a exercé une influence profonde sur le présent et sur l'avenir de son peuple. Comme l'a dit le président Ford, l'influence du président Mao Tsétoung sur l'histoire a dépassé de beaucoup les limites de la Chine elle-même. Mon pays s'est joint au sien pour établir des relations positives et fructueuses, et ensemble nous voulons contribuer à la paix et à la stabilité mondiales. Je suis sûr que nous sommes tous unis ici dans ces sentiments à l'égard de la paix mondiale; ils doivent nous inspirer dans nos travaux aux Nations Unies pour la recherche d'un monde pacifique et sûr. Je partage profondément ces sentiments et

je tiens à exprimer mes condoléances personnelles à mes collègues de la délégation chinoise.

137. En tant que représentant du pays hôte de l'Organisation, je tiens à féliciter sincèrement la République des Seychelles à l'occasion de son admission à l'ONU. La délégation des Etats-Unis a eu le plaisir d'appuyer la demande d'admission des Seychelles au moment où elle a été présentée au Conseil de sécurité, le 16 août dernier.

138. L'attachement du peuple des Seychelles aux objectifs que nous avons en commun, à savoir la paix, la liberté et le bien-être de l'humanité, facilitera certainement notre tâche commune. Pour notre part, nous tenons à assurer le dernier venu des Membres de l'Organisation de l'entière coopération et de l'aide de la délégation des Etats-Unis.

139. Je me réjouis particulièrement de ce que ma première intervention à l'Assemblée générale consiste à souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre des Nations Unies. Je le fais avec encore plus de satisfaction sous la présidence d'un homme d'Etat aussi éminent que vous, Monsieur le Président, et je vous félicite de votre accession à ces hautes fonctions. En cette année 1976, vous avez présidé deux sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Au cours de cette même année, la Conférence des pays non alignés a eu lieu dans votre propre pays, le Sri Lanka, et vous présidez maintenant la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais faire un seul commentaire : quelle année remarquable pour un homme extraordinaire !

140. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

141. **M. MURRAY** (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, lorsqu'il parlera au cours du débat général, le chef de ma délégation, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth, dira le plaisir que nous donne votre accession à la présidence. Cependant, je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser mes félicitations personnelles pour votre élection à ces hautes fonctions. Nous sommes particulièrement heureux que le représentant d'un pays du Commonwealth et un ferme défenseur de l'idéal du Commonwealth occupe la présidence. Vous ajoutez votre élégance personnelle à ces fonctions. Je ne peut que regretter que les fleuristes de New York n'aient pas pu me fournir une fleur venue de votre Sri Lanka pour faire pendant à la rose anglaise que vous portez toujours avec tant de grâce. Vous apportez ici une riche expérience, tant ancienne que très récente, à la présidence. Dans votre propre intérêt, j'espère que vous nous trouverez d'un commerce plus facile que les participants à la Conférence sur le droit de la mer.

142. C'est avec le plus vif plaisir que le Royaume-Uni accueille la République des Seychelles en tant que le plus récent des Membres des Nations Unies. Nous avons déjà eu l'occasion, au cours du débat sur l'admission des Seychelles au Conseil de sécurité, d'exprimer notre satisfaction de l'accession à l'indépendance d'un autre territoire non autonome britannique. Nous chérissons les 160 années d'amitié qui unissent nos deux communautés et nous comptons bien établir des liens étroits mais égaux avec les Seychelles dans les années à venir.

143. Les Seychelles occupent déjà leur place dans les affaires internationales du fait qu'elles sont membres du Commonwealth et de l'Organisation de l'unité africaine. Le tour est venu pour les Nations Unies de pouvoir bénéficier des idées fraîches et dynamiques de ce nouvel Etat. Nous comptons coopérer étroitement avec la délégation des Seychelles. Le pays est petit, certes, mais il est appelé à jouer son rôle précieux et personnel dans les affaires de la région et celles du monde entier. Il a des liens historiques non seulement avec mon pays, mais avec la France. Il constitue un magnifique exemple de multiracisme, puisque des populations de sang indien, africain, chinois et européen contribuent toutes à faire des Seychelles un endroit fascinant. Nous leur adressons nos meilleurs vœux.

144. Nous sommes particulièrement heureux de le faire en présence de l'éminent président de la République des Seychelles, M. James Mancham. Je suis très heureux personnellement de saluer M. Mancham. Je l'ai rencontré pour la première fois à San Francisco il y a quelque cinq ans alors qu'il accomplissait une de ses tournées d'amitié qui ont tant fait pour faire remarquer son pays sur la carte. Il y a deux ans, je l'ai accompagné alors qu'il rendait une visite de courtoisie au Secrétaire général et au cours de laquelle il expliqua à M. Waldheim, avec l'éloquence pleine d'humour qui lui est propre, que, quoi que certains théoriciens puissent penser du problème des prétendus "mini-Etats", les Seychelles avaient bien l'intention de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies et d'y jouer un rôle à part entière.

145. On pourrait parler beaucoup sur la manière très intelligente et sage dont la population des Seychelles est allée vers l'indépendance. Je me bornerai, en cette occasion, à rendre hommage à la sagesse des dirigeants des deux principaux partis politiques, le président Mancham et le premier ministre René, qui, l'an dernier, ont formé un gouvernement de coalition. Nous promettons au Gouvernement des Seychelles la coopération et l'appui sans réserve de mon gouvernement dans les années à venir, et c'est ainsi que nous avons déjà accepté de fournir une aide économique et technique pour le développement des Seychelles.

146. Pour terminer, j'ajouterai que cette heureuse occasion marque le couronnement de trois années de coopération entre ma délégation et le Comité spécial de la décolonisation que préside si bien l'ambassadeur Salim. Nous croyons les uns et les autres au principe de l'auto-détermination. Je crois aussi qu'il existe maintenant une conscience plus vive des problèmes propres aux petits territoires non autonomes qui restent, et nous comptons bien poursuivre nos échanges de vue constructifs.

147. Je voudrais également dire, Monsieur le Président, que ma délégation a été très sensible aux allusions générales que vous-même et d'autres représentants avez bien voulu faire à propos du rôle qu'a joué le Royaume-Uni en conduisant nos anciens territoires non autonomes vers l'indépendance.

148. **M. KHAN** (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, au nom du peuple du Bangladesh, de mon gouvernement et en mon personnel, exprimer notre peine profonde et nos condoléances sincères à l'occasion du décès du grand dirigeant Mao Tsétoung, géant immortel parmi les hommes.

149. Je suis d'autre part très heureux de souhaiter, au nom du peuple et du Gouvernement du Bangladesh, la bienvenue au sein de la communauté internationale à la République des Seychelles en tant que 145<sup>e</sup> Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Bangladesh reste particulièrement attaché au principe de l'universalité, et l'admission des Seychelles nous rapproche sensiblement de la réalisation de cet objectif si souhaitable.

150. En tant que pays en voie de développement et voisin de l'océan Indien et en tant que nation soeur du Commonwealth, des affinités et des sentiments d'amitié nous unissent à la République des Seychelles et à son peuple courageux; nous espérons que ces liens se renforceront de plus en plus, notamment grâce à notre coopération dans le cadre des Nations Unies. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir travailler dans un esprit d'étroite et amicale coopération avec les représentants de la République des Seychelles pour réaliser les aspirations et les objectifs communs de nos peuples et de nos gouvernements.

151. Monsieur le Président, je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous dire tout le plaisir que nous éprouvons de vous voir présider les travaux de cette assemblée. Votre élection est un hommage éloquent rendu non seulement à votre illustre pays, le Sri Lanka, mais encore au continent asiatique dont tous deux nous faisons partie. Nous vous adressons nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection. En tant qu'homme d'Etat expérimenté, averti et éprouvé, votre nom et votre renom sont connus et respectés à travers le monde. Vous apportez à ce poste élevé une somme considérable de labeur dédié au service de votre pays, des Nations Unies elles-mêmes et à la cause de la coopération et de la compréhension internationales. Nous sommes sûrs que, grâce à votre habileté diplomatique, à votre sagesse et à votre direction avisée, les délibérations de cette assemblée seront menées à bien.

152. Sir Harold WALTER (Maurice) : Monsieur le Président, je me permettrai d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette auguste assemblée. Mais en même temps je dois vous rappeler la leçon immortelle de Shakespeare, "Uneasy lies the head that wears a crown" (La couronne est gênante à la tête qui la porte).

153. En deuxième lieu, je voudrais offrir mes sincères condoléances au représentant permanent de la République populaire de Chine dans le grand malheur qui a frappé son pays en particulier, et le monde en général. Que le représentant permanent trouve beaucoup de réconfort dans les paroles du poète, car elles s'appliquent d'une façon appropriée à ce grand disparu : "Qu'importe que l'on meure si l'oeuvre doit durer".

154. Un autre confetti de l'empire s'envole librement dans l'espace souverain et indépendant. En ma qualité de président du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, je salue avec une fierté légitime l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Aussi, en ma qualité de représentant d'un Etat voisin de la République des Seychelles, ayant un intérêt commun et une longue association historique, légale et culturelle, et au nom de mon premier ministre et chef de gouvernement, président de l'Organisation de l'unité africaine et du peuple mauricien, nous nous réjouissons de ce

grand honneur qui échoit à la République des Seychelles et l'en félicitons.

155. La Grande-Bretagne mérite notre admiration et nos louanges pour avoir soutenu avec fidélité et détermination sa politique de décolonisation. Nous apprécions cette oeuvre à sa juste valeur, car la libération d'un quart de la population mondiale — 800 millions d'âmes — est un acte de foi qui doit être salué.

156. Je souhaite à la jeune République des Seychelles une nouvelle ère de prospérité et de paix.

157. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président de la République des Seychelles, M. James R. Mancham, pour qu'il s'adresse à l'Assemblée générale.

158. M. MANCHAM (Président de la République des Seychelles) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que vous apporterez une riche expérience à l'exécution des lourdes fonctions qui sont aujourd'hui les vôtres.

159. Que tous les Etats Membres qui, aujourd'hui, depuis cette tribune, se sont félicités de la naissance de la République souveraine des Seychelles et nous invitent à devenir le 145<sup>e</sup> Membre de l'Organisation des Nations Unies, reçoivent mes remerciements les plus cordiaux. En fait, j'ai été très fier et très satisfait de prendre connaissance du compte rendu du débat qui s'est déroulé le 16 août, lorsque la question de notre admission a été examinée au Conseil de sécurité<sup>6</sup>.

160. Revoyant notre passé, je constate que nous avons été colonie française pendant 40 ans et colonie britannique pendant 160 ans. En fait, c'est la France qui est à l'origine de l'aventure humaine de notre pays, et l'influence française a survécu à l'épreuve du temps. Quant au Royaume-Uni, qui a pris la relève de la France, il nous a guidés de manière amicale et éclairée tout au long des années, et c'est ainsi que, répondant sans arrière-pensée à nos vœux, il nous a accordé l'indépendance le 29 juin dernier.

161. Il serait donc peu généreux que je manque de rendre un hommage particulier au Royaume-Uni pour tout ce qu'il a fait pour mon pays et pour l'esprit de générosité dans lequel il a favorisé notre marche vers l'indépendance, ainsi que pour l'assistance économique généreuse qu'il nous a accordée en cette période cruciale de décollage.

162. Examinant la question de savoir si mon petit pays devait ou non solliciter son admission à l'Organisation des Nations Unies, j'ai compris que l'une des conditions premières pour appartenir à cette noble organisation était de s'engager à aimer la paix. Cela, traduit dans la belle langue de la diplomatie moderne, devrait faire de nous ce qu'on appelle un "Etat épris de paix". Je crois qu'il m'appartient aujourd'hui de dire quelques mots du rôle modeste que mon pays entend jouer dans les affaires complexes de ce vaste monde.

<sup>6</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1951<sup>e</sup> et 1952<sup>e</sup> séances.

163. L'archipel des Seychelles compte 92 îles dispersées sur une grande étendue de l'océan Indien. Le jour de notre indépendance, nous avons hérité d'un littoral vulnérable — pas d'armée, pas de marine, pas d'aviation, pas de traité de défense quel qu'il soit, notre seule arme étant notre éternel sourire. A la lumière de ces réalités, j'ai dit que notre gouvernement suivrait une politique d'amitié envers tous et d'inimitié envers personne. On dit quelquefois que c'est une politique de "ni à droite ni à gauche, mais en avant".

164. Les discours prononcés au Conseil de sécurité ont spécialement relevé le caractère multiracial de nos îles. J'ai la ferme conviction que, en cette époque de plus en plus troublée, où les risques de nouveaux conflits se multiplient, où leurs causes se diversifient, la République des Seychelles représente une oasis dans ce qui me semble devenir, si l'on n'y prend garde, un immense désert d'incompréhension, entièrement livré au doute, à la dissension et à la haine. Je crois donc que notre contribution à la paix du monde doit porter sur ce domaine vital : rester ce que nous sommes, un éclatant exemple montrant que des races différentes peuvent vivre et travailler ensemble dans l'esprit unificateur de l'amour des autres.

165. Aux Seychelles, nous devons être reconnaissants à Dieu que la haine ait si peu de place dans nos coeurs, que nous n'ayons jamais fait directement l'objet de guerres ou de luttes armées, que nous n'ayons pas de voisins hostiles, et seul un vaste océan pour frontière immédiate. En fait, je m'empresse de dire que même le colonialisme que nous avons connu n'a rien eu de répressif et a été des plus bienveillants. Dans de telles circonstances, nous pourrions peut-être nous permettre de jeter un regard objectif sur le vaste monde qui nous entoure et nous demander tout haut : "Pourquoi ces luttes fratricides; pourquoi ces divisions; pourquoi cette folie des hommes ?".

166. Je crois qu'il est temps de nous demander ce qui pourrait ramener le monde à la raison. Il est évident que seuls les hommes de bon sens peuvent faire régner le bon sens dans le monde et, parmi ces hommes, pour commencer, ceux d'entre nous qui ont la responsabilité de nos peuples. Si nous voulons véritablement un monde pacifique, qui donc peut y parvenir, sinon des dirigeants dont l'esprit est empreint de paix ?

167. Pendant trop longtemps, une certaine notion a persisté dans l'esprit des êtres humains, à savoir qu'un état de paix pourrait découler de la lutte armée et de la violence.

Dire que la fin justifie les moyens est un mensonge que presque tout le monde a accepté. Il serait beaucoup plus juste de dire que la fin dénonce les moyens.

168. Point n'est besoin de regarder très loin ni de chercher beaucoup pour constater qu'il existe des lois simples et naturelles qui régissent à la fois les affaires humaines et le reste de la création. Si vous plantez une mangue, vous obtenez un manguier. Si vous plantez du maïs, vous obtenez du maïs. Il n'existe pas d'exception à cette simple loi et il n'y en aura jamais. De même, si vous semez la dissension, la violence et la haine, la récolte sera plus de dissension, plus de violence et plus de haine.

169. La société ne peut changer que si l'on change d'abord l'attitude de ceux qui la constituent, parmi lesquels il y a avant tout, je le répète, ceux qui ont la responsabilité de guider ces peuples, de les diriger. Vers où ? Vers le progrès, c'est-à-dire la paix qui, après tout, est la condition indispensable à tout progrès véritable et durable.

170. Peut-être la République des Seychelles, pour petite qu'elle soit, pourra-t-elle commencer à donner l'exemple du changement universel dont on a tant besoin ! J'espère que, en devenant le 145<sup>e</sup> Membre de cette communauté internationale, notre exemple, pour modeste qu'il soit, réussira à influencer ce monde si tristement divisé et l'aidera à trouver une solution juste aux nombreux problèmes qui l'accablent de toutes parts. Les Nations Unies ont le devoir d'aider les Seychelles à demeurer cette lumière au bout du tunnel qu'elles prétendent être, cette petite lueur d'espoir, de paix et d'amour parmi tous les peuples d'Afrique australe, tous ceux du Moyen-Orient, tous ceux de partout ailleurs dans le monde où sévit la guerre, partout où elle menace.

171. Telle est véritablement notre conviction. Tel est l'espoir que nous mettons en vous, Monsieur le Président, et en tous les Membres de cette grande organisation internationale qui, après tout, a été créée pour être au service de l'humanité tout entière.

172. Enfin, vous me permettrez de saisir cette occasion pour ajouter, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, tous nos sentiments de condoléances à l'adresse du Gouvernement et du peuple de la République populaire de Chine à l'occasion de la disparition de ce grand, de cet éternel dirigeant qu'était le président Mao.

*La séance est levée à 17 h 55.*